



## Règlement des examens

**Respect des listes/des places :** Il est *interdit de changer de salle* par rapport aux listes affichées. Les étudiants doivent *garder les places* qui leur sont affectées pendant les examens. Quiconque enfreindrait à cette consigne écoperait d'une lourde sanction.

**Pièces d'identité :** Chaque étudiant doit *présenter une pièce d'identité originale* (CIN, passeport, carte d'étudiant, permis).

**Portable :** Etre en possession d'un portable est une tentative de fraude, *même s'il est éteint et que l'étudiant n'en a fait aucun usage*. C'est de la *responsabilité de l'étudiant* de se débarrasser de son portable avant le début des épreuves.

**Feuilles /documents :** *Seules les feuilles distribuées par l'enseignant surveillant* sont autorisées. Il ne faut garder sur la table que des affaires nécessaires (stylo, gomme, règle, ...), *sauf indications contraires* mentionnées expressément sur le sujet d'examen.

**Ecriture sur les tables :** Chaque étudiant doit s'assurer avant le début de l'épreuve que sa table *ne contient aucune écriture lisible*. Le cas échéant, il doit *l'effacer* ou *prévenir* l'enseignant surveillant, *avant le début de l'épreuve*.

**Retard/départ/Sortie de la salle :** Une *demi-heure de retard est tolérée* mais ne donne droit à aucun temps supplémentaire. Il est *interdit* de quitter la salle avant l'écoulement de *45 minutes au minimum*. De même, l'étudiant ne doit pas quitter la salle d'examen pour quelque motif que ce soit (sauf cas de force majeure) et ce après *l'autorisation* de l'enseignant surveillant de la salle ;

**Respect de l'enseignant surveillant :** Chaque étudiant doit *respecter les instructions de l'enseignant surveillant* concernant le déroulement des épreuves. En particulier, l'enseignant surveillant peut décider de changer des étudiants de place *avant ou pendant l'épreuve*.

**Remise des feuilles d'examen :** Tout étudiant admis à composer *doit rendre* sa (ses) feuille(s) d'examen et *signer la fiche d'émargement*. S'il rend une feuille blanche, la mention « Je rends une copie blanche » doit être inscrite.



**Fraude ou tentative de fraude :** En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, l'étudiant doit impérativement se soumettre aux directives de l'enseignant surveillant en *remettant sa feuille d'examen avec tous les documents* censés devoir établir la preuve de sa culpabilité et *quitter la salle d'examen* en s'abstenant de perturber le déroulement de l'examen.

L'étudiant accusé de fraude *comparaît devant le conseil de discipline*, cette instance peut prendre des sanctions disciplinaires allant de l'avertissement au renvoi définitif de l'ESSAI. Constituent notamment une fraude ou tentative de fraude les actes suivants :

- La possession d'un document non expressément autorisé
- Toute discussion ou échange avec un autre étudiant quel qu'en soit le motif (obtenir une règle, une calculatrice, ...) ou le moyen.
- Le jet de documents, de papier brouillon ou autres par terre ou ailleurs (l'étudiant est tenu tous ses papiers auprès de lui ...)

**Avec tous nos souhaits de réussite !**

**La Directrice,**

**Fatma CHAKER-KHARRAT**